MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

CREPS
OCCITANIE TOULOUSE

La Région Occitanie
Pyrénées · Méditerranée

LE SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE

Je suis déjà listé ou je deviens listé

Sportif de Haut Niveau (Relève, Senior, Elite) ou sur liste ministérielle (Espoir, Collectifs nationaux)

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Je dois réaliser mon SMR (Surveillance Médicale Règlementaire) ou la visite médicale spécifique dès ma 1ère inscription sur liste de sportif de Haut Niveau, à la demande du médecin fédéral, et ce chaque année. Le contenu et la périodicité de ces examens sont fixés par des articles du Code du Sport et une Ordonnance, pour mise en conformité du code du sport avec les principes du code mondial antidopage.

L'objectif est de : - Prévenir tout risque sanitaire lié à une pratique intensive des activités physiques et sportives
- Éduquer le sportif à rester en bonne santé
- Prévenir les blessures et gérer son état de forme

Ces articles de loi fixent ainsi un socle d'examens commun à toutes les disciplines 1 fois par an, qui comprend :

- Un examen médical avec un examen clinique
- Un bilan diététique
- Un questionnaire de surentrainement
- Un bilan psychologique
- Un Electrocardiogramme de repos (ECG)

Des examens complémentaires spécifiques à la discipline ou la réalisation dans l'année d'une deuxième visite (définis par les Fédérations)

CE QUE JE DOIS FAIRE EN TANT QUE SPORTIF

Je planifie avec mon Responsable de pôle et/ou entraineur les rendez-vous nécessaires. Celui-ci les organise avec l'infirmière du CREPS.



J'informe mes parents de la date du rendez-vous.

Je suis ponctuel à mon rendez-vous et j'amène mon carnet de santé.

Certains examens de 1ère inscription sur liste ne sont pas pris en charge par la fédération. Dans ce cas, je devrais régler cette prestation.

Mes parents seront contactés par l'équipe médicale dans le cas où je devrais réaliser des examens complémentaires. Ils peuvent joindre le médecin si besoin.

CREPS DE TOULOUSE
1 avenue Édouard Belin • BP 84373 • 31055 TOULOUSE CEDEX 4
Tél. : (+33)5 62 17 90 00 – Fax : (+33)5 62 17 90 01 • cr031@creps-toulouse.sports.gouv.fr